

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1255

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1255**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour, de son socle et de ses abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Statuaire et mémorial dans l'espace public - Statue Louis XIV fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° 2020-0149 du 5 octobre 2020, la Métropole de Lyon a décidé d'une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 750 000 € TTC, afin de conduire les études et travaux de restauration de la statue de Louis XIV située sur la place Bellecour à Lyon, de son socle et de ses abords immédiats.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées et ont permis de mieux cerner les contraintes techniques et les coûts estimatifs des travaux de restauration de cette œuvre particulièrement emblématique du territoire.

II - Calendrier de mise en œuvre et nature des travaux

L'opération se met en œuvre selon le calendrier suivant :

- mars 2021 : désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architectes du patrimoine : RL&A ; économiste : Cabinet Tinchant ; bureau d'études : IC ; paysagiste : Wabi Sabi),
- avril 2021 - mai 2022 : études de maîtrise d'œuvre (procédés de dépose et de restauration envisagés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'État concernés),
- automne 2022 - janvier 2023 : consultation des entreprises,
- février 2023 - novembre 2023 : travaux : restauration sur place des différents éléments.

La demande de permis de construire a été déposée en juillet 2022.

La restauration sur place, économiquement et techniquement moins coûteuse, permettra en outre la mise en place d'une véritable médiation autour de ce chantier et des métiers impliqués.

Ainsi, les travaux à réaliser comprennent :

- la réalisation d'une plate-forme atelier pour une restauration de la statue sur site (place Bellecour),
- le coffrage et la dépose de la statue dans cet atelier,
- la restauration de la statue,
- la restauration du socle en marbre,
- le remplacement de la partie sommitale du socle, très dégradée,
- la restauration de l'estrade avec remplacement de l'enrobé rouge défectueux,
- la repose de la statue.

III - Coût

Les études de maîtrise d'œuvre ont permis d'affiner le coût des travaux.

En raison de l'état fortement détérioré des revêtements de sol des abords immédiats de la statue, de l'ampleur des restaurations métal et pierre à effectuer sur la sculpture elle-même, son armature interne et son socle de marbre, cumulées aux fortes hausses du prix des matières premières, le coût global des travaux est estimé à 1 200 000 € TTC, ce qui porte le coût prévisionnel global de l'opération à 1 450 000 €, répartis comme suit :

- honoraires de maîtrise d'œuvre : 100 000 € TTC,
- travaux : 1 200 000 € TTC,
- maîtrise d'ouvrage (communication/médiation/aléas) : 150 000 €.

Par ailleurs, des recettes ont été perçues et d'autres sont attendues :

- de l'État, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local : 326 000 € dans le cadre du plan de relance dont 97 893 € ont déjà été perçus,
- de l'État/monuments historiques pour un bâtiment inscrit : 11 000 € déjà perçus pour les études, montant en cours de détermination pour les travaux.

La Ville de Lyon souhaite contribuer au titre du soutien à la restauration du patrimoine emblématique de la Ville, pour un montant qui est encore en cours de détermination.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour le projet de restauration de la statue de Louis XIV située sur la place Bellecour, de son socle et de ses abords ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre du projet de restauration de la statue de Louis XIV place Bellecour à Lyon 2ème, de son socle et de ses abords.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme Statuaire et mémorial dans l'espace public - Statue Louis XIV pour un montant de total de 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 650 000 € en 2023, pour les travaux de restauration de la statue, du socle, et de ses abords,
- 50 000 € en 2024, pour le solde de la maîtrise d'œuvre et des travaux,

sur l'opération n° 0P33O7084.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 450 000 € en dépenses.

3° Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289811-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022
